

Délibération n° 2024/25

Budget primitif 2024 – Budget Communal

En exercice 11
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre
le 12 avril à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENT : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM.
LEURS , REBEYRAT.

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET COMMUNAL

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2024 avant le 15 avril 2024

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2024 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 780 854.00 euros
Recettes 780 854.00 euros

Section d'investissement

Dépenses 280 109.00 euros
Recettes 280 109.00 euros



- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 15 avril 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

